

Vivendi rejoint la Fédération Française des Clubs d'Investissement (FFCI) en tant que membre associé.

Paris, le 10 mars 2008.

Vivendi rejoint la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI) et démontre ainsi sa volonté de contribuer au développement de l'actionnariat individuel et des clubs d'investissement en France. L'objectif de cet acteur majeur du divertissement présent dans la musique, la télévision, le cinéma, le mobile, l'Internet et les jeux, est de développer un dialogue déjà intense avec les investisseurs individuels. Vivendi rejoint ainsi une longue liste d'entreprises qui, d'Accor à Vilmorin, attachent une grande importance à la relation actionnariale.

Ces efforts d'information et de pédagogie illustrent parfaitement l'intérêt croissant des sociétés cotées pour les actionnaires individuels et, plus particulièrement, les clubs d'investissement. Ces Clubs regroupent, en effet, une population d'épargnants actifs très impliqués dans la vie des entreprises. Vivendi et la FFCI voient en cette collaboration une opportunité supplémentaire de contribuer à l'amélioration de la culture financière et boursière des particuliers.

A ce jour, de nombreuses sociétés cotées sont adhérentes de la Fédération Française des Clubs d'Investissement.

ACCOR	DEXIA	PSA PEUGEOT CITROËN
AGF GROUPE ALLIANZ	EADS	RENAULT
AIR FRANCE-KLM	EDF	SAINT-GOBAIN
AIR LIQUIDE	GECINA	SANOFI-AVENTIS
ALCATEL-LUCENT	GROUPE SEB	SOCIETE GENERALE
BOURSE DIRECT	L'OREAL	SUEZ
BIC	LAFARGE	TOTAL
BNP PARIBAS	LAGARDERE	VILMORIN
CARBONE LORRAINE	NATIXIS	VIVENDI
CREDIT AGRICOLE S.A.	PERNOD RICARD	

Contact :

Pour la FFCI

Aldo Sicurani
Secrétaire général
01 42 60 12 47

asicurani@clubinvestissement.com
www.ffci.fr

Contact :

Pour VIVENDI

Adra El Harti
Responsable Service Actionnaires Individuels
Numéro Azur : 0 811 902 209 (prix appel local)

actionnaires@vivendi.com
www.vivendi.com

La FFCI

La FFCI est une association loi 1901 dont l'objectif est la promotion de l'actionnariat individuel à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. Créée en 1968, elle fédère aujourd'hui environ 15 000 responsables de clubs qui ont un accès direct à plus de 200 000 actionnaires individuels. Au quotidien, la FFCI aide les particuliers à créer ou à rejoindre des clubs d'investissement et elle assure à ces derniers un soutien juridique et fiscal. En outre, la Fédération organise une série de conférences pédagogiques et d'information sur les sociétés cotées à destination des actionnaires individuels, notamment via sa filiale L'Ecole de la Bourse. Elle diffuse également à ses membres de l'information financière en provenance des entreprises. Plus généralement, elle sert de relais entre les membres de clubs d'investissement et les sociétés par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Enfin, la FFCI joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.